

Réf: Dossier N° 090409

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRIMUS
IMMOBILIER » en abrégé « SCI PRIMUS IMMOBLIER »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA FAYA, Lot 217, Ilot 22

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 26/01/2022 reçus par Me KOUASSI Loukou Bertin, et enregistrés au CEPICI le 11/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRIMUS
IMMOBILIER » en abrégé « SCI PRIMUS IMMOBLIER »

Objet : -Agent immobilier ;
-Promoteur immobilier ;
-Aménageur.

La participation dans toutes les entreprises similaires.

Et généralement, toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et de nature à en favoriser le développement, notamment par voie de souscription ou achat de titres, ou de fusion ou alliance.

ET, POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

L'emprunt de toutes sommes, et en garantie, l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou à créer en Côte d'Ivoire et dont l'objet est similaire ou connexe à l'activité de la société.

Et généralement, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales

de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA FAYA, Lot 217, Ilot 22

Dirigeant(s) : M GUILLAUME MIRIAM KALOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01426 du 23/03/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11625/GTCA/RC/2022 du 23/03/2022

